



Accident de la vie avec tiers responsable

Par **Lorka**, le **12/06/2019** à **05:01**

Accidentée avec tiers responsable je suis depuis un an consolidée par le médecin et l'assurance m'a demandé de faire une proposition qui a été envoyée le 21 mars 2019

depuis plus de réponse comment faire activer la démarche ça fait déjà 3 ans. Combien de temps et comment être réglée rapidement invalidité 23%

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par **Chaber**, le **12/06/2019** à **06:37**

bonjour

pour vous répondre au plus juste il faudrait préciser:

- les circonstances de l'accident non responsable: piéton, passager, conducteur non responsable?

Vous bénéficiez à ce titre de la loi Badinter qui donne droit à être indemnisé de tous ses préjudices après consolidation. Mais entre temps vous avez dû recevoir des provisions.

dans votre titre vous mentionnez Accident de la vie: Avez-vous un contrat spécifique?

[quote]

l'assurance m'a demandé de faire une proposition qui a été envoyée le 21 mars 2019[/quote]

Ce n'est pas à la victime de faire une proposition d'indemnisation mais à l'assureur. Souvent la proposition est dans la fourchette basse et il faut discuter ferme avec l'assureur

Avez-vous un conseil pour vous représenter face à l'assureur? Un avocat spécialisé dans

l'indemnisation des accidents corporels est toujours oonseillé.

Lors de l'expertise de consolidation étiez-vous seule face à l'expert de l'assureur?